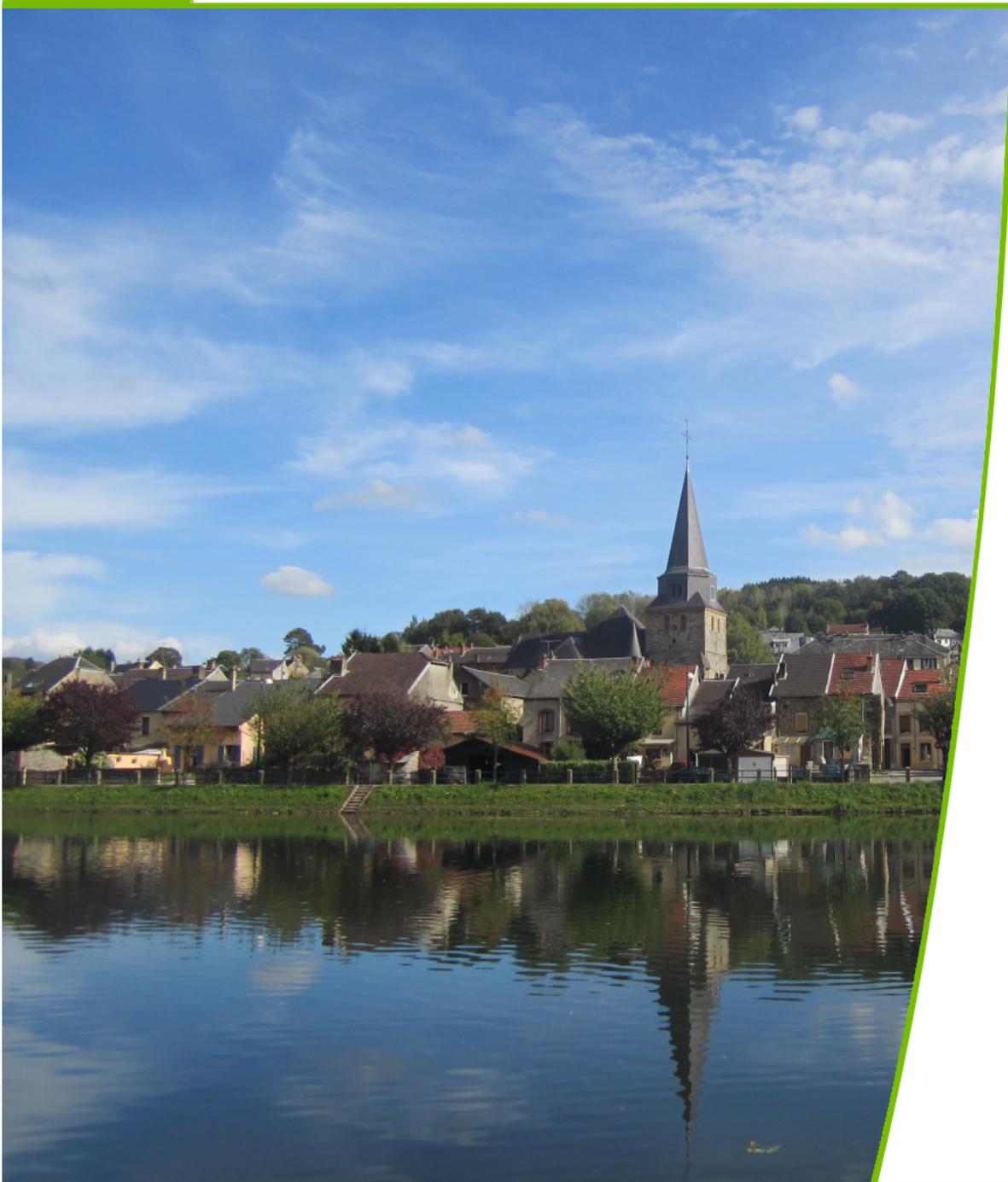


Portrait des Ardennes

Octobre 2015



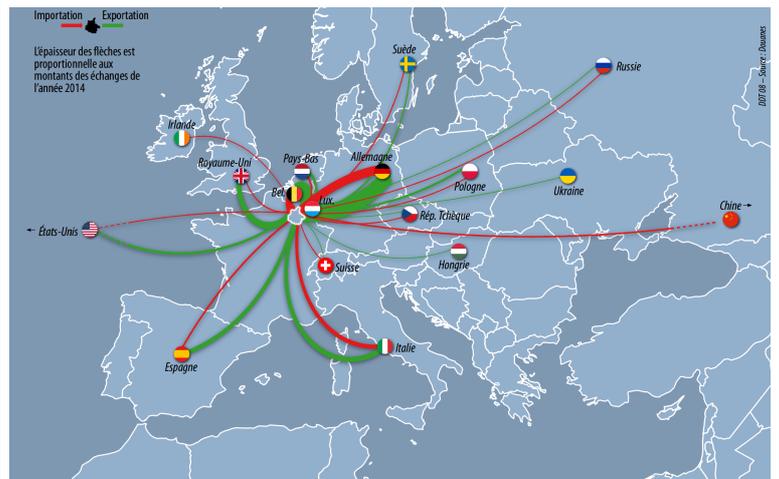
Direction Départementale des Territoires - Ardennes

www.ardennes.gouv.fr

Présentation du département

| Carte d'identité des Ardennes | | |
|-------------------------------|------------------------------------|--|
| Superficie | 5229 km ² | 20% de l'espace régional |
| Nombre d'habitants | 282 778 (2012) | 21% de la population régionale (et 5 % de la future région ACAL) |
| Densité de population | 54 hab/km ² | 52 hab/km ² en région |
| Préfecture | Charleville-Mézières (49 759 hab.) | |
| Sous-préfectures | Sedan (18 430 hab.) | |
| | Rethel (7 724 hab.) | |
| | Vouziers (4 046 hab.) | |
| Découpage administratif * | 4 arrondissements | |
| | 19 cantons | |
| | 9 EPCI | |
| | 462 communes | |

*carte en dernière page



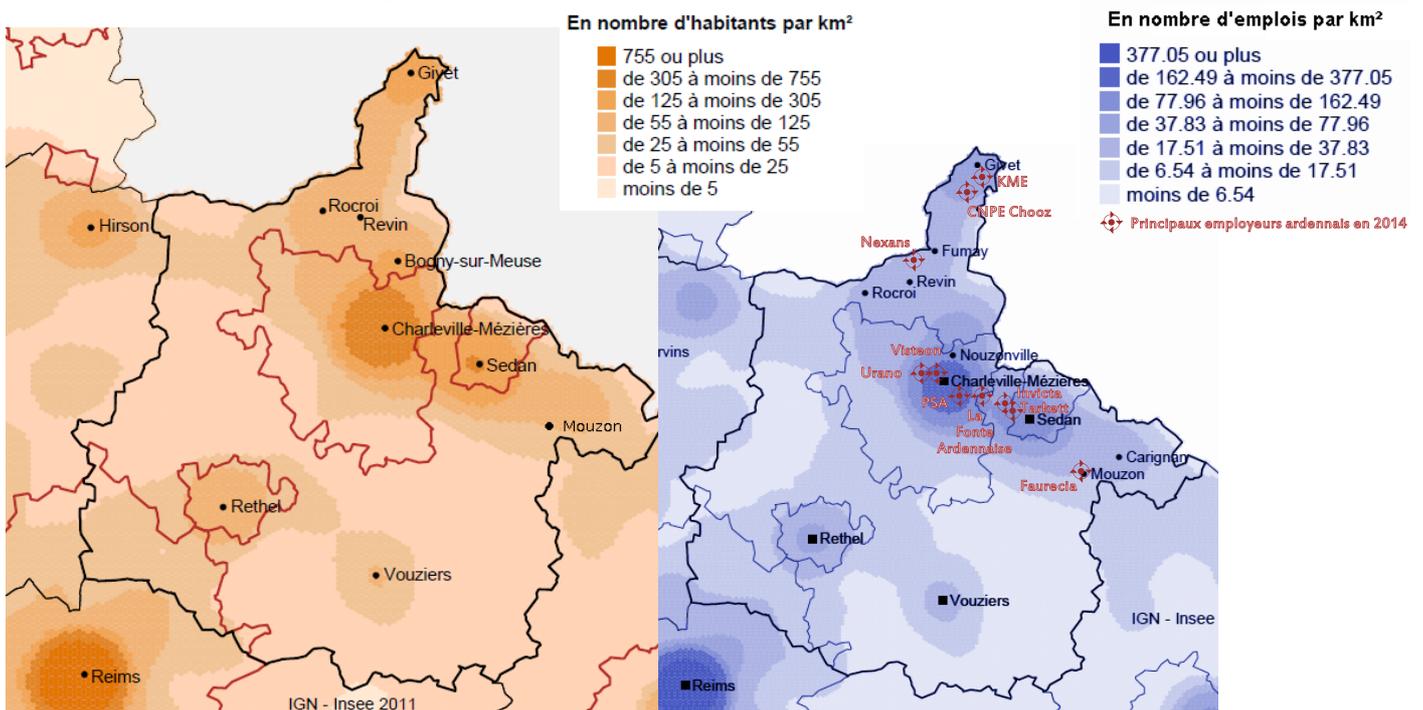
Les Ardennes au cœur de l'Europe – carte des importations/exportations 2014
Production DDT 08, sources : Douanes

► Une dualité Nord/Sud

Au 1er janvier 2012, le département des Ardennes compte 282 778 habitants. Ce qui marque ce département, c'est notamment sa dualité Nord/Sud.

Au nord, les Ardennes partagent plus de 200 km de frontière avec la Belgique et concentrent les deux tiers de la population le long de la vallée de la Meuse entre Mouzon et Givet, où se situent la plupart des emplois et les deux plus grandes communes du département, **Charleville-Mézières** et **Sedan**. Cet arc démographique s'est développé avec l'industrie et porte encore aujourd'hui une **part importante d'activités industrielles**. Les Ardennes ont su préserver leur savoir-faire traditionnel dans la fonderie et le travail des métaux. La filière automobile constitue l'un des piliers de l'activité industrielle. Le nord du département est la partie la plus urbaine puisque 47 % des communes ont plus de 1000 habitants contre 8 % au sud.

Le sud des Ardennes est beaucoup plus rural. Les plus grandes communes sont **Rethel** et **Vouziers**. **La principale économie est l'agriculture**, avec des cultures céréalières très développées dans la champagne crayeuse (proche du pays rémois), tandis que le nord du département est beaucoup plus forestier. Du fait de la **faible densité de population**, peu de services de proximité sont accessibles, les principaux se trouvant à Rethel, impliquant souvent des temps de trajet plus longs. En outre, la desserte numérique du territoire reste encore à la traîne, sauf le long de l'A34. Notons cependant que l'attractivité de Reims déborde sur l'extrême sud des Ardennes qui gagne ainsi en population.



Densité lissées de population (en orange) et d'emploi (en bleu) - Source : recensement INSEE 2006

Contexte Socio-Economique

Entre 2006 et 2012, en perdant 2 875 habitants (-1%), les Ardennes ont connu l'une des plus fortes **baisse démographique** des départements de France. Cette évolution confirme une tendance lourde depuis 40 ans (- 26 000 habitants depuis le début des années 70). Le solde naturel, encore positif aujourd'hui, se dégraderait avec un nombre de naissances inférieur aux décès dès 2022, représentant une perte de 6,9 % de la population entre 2012 et 2040. Le déficit migratoire, à l'œuvre déjà dans les années 60, pourrait s'atténuer d'ici 2040 avec la baisse démographique et le vieillissement : moins de personnes quitteraient le département, tandis que les arrivées resteraient stables compte-tenu des évolutions démographiques plus favorables dans les territoires d'échanges.

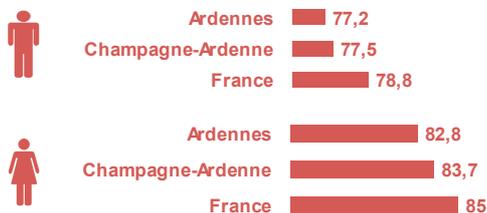
Les jeunes sont nombreux à quitter le département pour poursuivre des études, notamment vers la Marne. Parmi les 9887 élèves du second degré scolarisés dans les Ardennes en 2010-2011, plus de 2/5 se forment dans la filière professionnelle. Ils sont 5 fois moins nombreux à étudier dans les établissements d'enseignement supérieurs des Ardennes. Globalement, la population est relativement moins diplômée qu'en région, avec 42,5 % de niveau brevet des collèges au plus (39,8 % en région).

Quant au marché de l'emploi, **le secteur tertiaire est aussi moins développé qu'en région** (42 % contre 47%), tandis que l'emploi industriel par habitant est bien supérieur au niveau régional (32 % contre 24%). Cette caractéristique industrielle engendre aussi un fort recours au travail intérimaire. Malheureusement, comme aux niveaux régional et national, **l'industrie connaît des pertes lourdes**, avec la disparition de 1 800 emplois entre 2009 et 2013. Le commerce, freiné dans son développement par une situation démographique dégradée, a connu une diminution du nombre d'emplois qui va cependant en ralentissant. Reflet de l'importance de l'industrie, les ouvriers sont plus nombreux qu'en région. A l'inverse, les cadres et professions intellectuelles supérieures sont bien moins représentés. Les Ardennes ont un **taux de chômage plus élevé que celui de la région** au premier trimestre 2015, avec 12,4% contre 11 % sur l'ensemble des 4 départements.

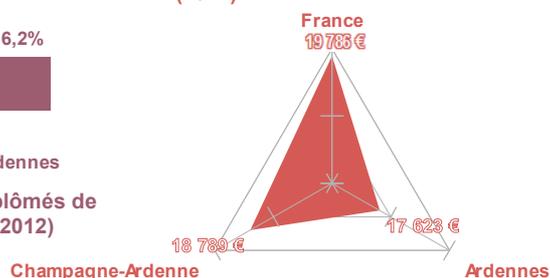
Pour faire face aux difficultés et aux conditions de précarité pesantes, de nombreuses personnes bénéficient de différentes allocations. En effet, en 2012 le niveau de vie médian par unité de consommation est inférieur de 1 000 euros à celui de la région Champagne-Ardenne et **le taux de pauvreté de 19,3 % fait partie des 10 taux les plus élevés des départements français.**

Le niveau de vie est égal au revenu disponible (net d'impôts) du ménage. La médiane est telle que 50% des ménages sont au-dessus de ce niveau, et 50% en dessous. Les unités de consommation sont un coefficient dépendant de la taille du ménage qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Espérance de vie à la naissance en 2013 (en années)



Médiane du revenu disponible par UC (2012)



Dans le contexte socio-économique défavorable du département, les entreprises du secteur industriel bénéficient de l'appui d'une antenne du **Pôle de compétitivité matériaux et procédés** « Materialia Champagne-Ardenne-Lorraine » basée à Charleville-Mézières ainsi que du soutien du Centre technique des industries de fonderie (CTIF) ou du Centre régional d'innovation et de transfert de technologie (CRITT) spécialisé dans les matériaux, dépôts et traitements de surface.

D'autres mesures ont été mises en place afin de faire face aux difficultés du département :

- Des **dispositifs d'aide aux entreprises** existent sur tout le département (cf carte ci-contre).
- Un **Contrat de Développement Économique** a été mis en place sur la période 2007-2013, déclinant un programme d'action afin de redynamiser l'économie du département, en s'appuyant sur ses atouts. Il chiffre l'investissement de l'Etat et du Département à 250 millions d'euros chacun.
- Enfin, un **contrat de redynamisation du site de défense de Givet** a été signé en 2009 par le Secrétaire d'État chargé de l'Aménagement du Territoire. D'un montant de 14,7 millions d'euros, ce contrat de site, premier du nom en France, s'articule autour de trois axes stratégiques : l'économie, le tourisme et les services.



Infrastructures de transport

Le département des Ardennes est globalement bien desservi en matière de transports, bénéficiant d'infrastructures de transports routiers, ferroviaires, fluviaux et aériens.

► Transport aérien

Les Ardennes se situent à proximité immédiate de **3 aéroports internationaux** Bruxelles Sud, Luxembourg et Roissy-CDG et de l'**aéroport de fret/voyageurs Paris-Vatry**.

► Transport routier

L'**autoroute A34** relie Reims à la frontière belge, en désenclavant le département des Ardennes et en desservant les villes de Rethel, Charleville-Mézières et Sedan. Elle est gratuite, non concédée, et gérée par la DIR Nord. Certaines sections sont encore à mettre aux normes autoroutières et, de ce fait, possèdent le statut de voie express et sont limitées à 110 km/h.

Une nouvelle branche, portant le numéro d'A304, dans le prolongement de l'A34 de Charleville-Mézières jusqu'à la déviation de Rocroi existante, est entrée dans sa phase opérationnelle de travaux depuis juillet 2011. Les travaux de terrassements se sont intensifiés en 2015 pour une mise en service prévue courant de l'année 2017. Lors de tels projets, l'État a un **rôle d'accompagnement et d'insertion** dans la nature et le paysage (loi sur l'eau, 1% paysage, ...).

Au contraire, l'**Argonne reste « enclavée »**, desservie par quelques routes départementales centralisées sur Vouziers.

Autres infrastructures routières en projet : le contournement Nord-Ouest de Charleville-Mézières et la rocade Nord-Lorraine restent en attente pour le moment. Le barreau de raccordement entre l'A304 (en construction) et la RN43, a au contraire été acté, avec une livraison prévue pour 2016, coïncidant avec la fin des travaux de l'A304.

Le **réseau de desserte en autocar est relativement bien maillé**, bien que peu utilisé, au profit de la voiture. Seule l'agglomération de Charleville-Mézières est pourvue en transports urbains et est engagée dans une démarche de **Plan de Déplacement Urbain** (révisé et approuvé en 2011).

► Transport ferroviaire

Avec ses 828 000 voyageurs par an, la **ligne Charleville – Givet** est la deuxième plus empruntée de la région. Elle est notamment utilisée par les **scolaires** qui représentent un voyageur sur deux. Plusieurs clients fret empruntent aussi cette ligne (comme la centrale EDF de Chooz ou la carrière de Givet).

Pourtant, **cette voie est en mauvais état** et continue de se dégrader à un rythme plus rapide que prévu. Cela affecte non seulement les performances, mais aussi la sécurité de la ligne. Des travaux de modernisation sont régulièrement effectués. Le coût des travaux restants est estimé à environ 140 millions d'euros sur la période 2015-2019. Dans le cadre du CPER 2015-2020, deux premières tranches des opérations pourront être lancées pour un montant de 57 M€.

Par ailleurs, le projet de réouverture de la **ligne Givet-Dinant**, qui concerne une ligne transfrontalière à voie unique non exploitée de 22 km dont 3 km en France, est évoqué depuis plusieurs années sans voir d'initiatives aboutir.

L'**arrivée du TGV** a, quant à elle, permis de placer Charleville-Mézières à 1h40 de Paris-Est avec la présence de trois gares TGV à Rethel, Charleville et Sedan. La proximité de ces deux dernières permet notamment d'interroger l'amélioration de la desserte ferroviaire entre les deux villes, éventuellement via la mise en place de transports intégrés.

► Transport fluvial

Deux voies navigables traversent les Ardennes : le **canal de la Meuse** (272 km) et le **canal des Ardennes** (88 km).

Ces deux canaux sont principalement utilisés pour la plaisance, notamment la Meuse, l'une des grandes voies d'accès des plaisanciers belges, hollandais et allemands.

Cependant, le transport de marchandise continue avec notamment le **port de Givet**, qui traite chaque année plus de 750 000 tonnes de marchandises (granulats, charbon, cuivre, engrais, bois, blé...). Les investissements réalisés sur le port de Givet de 2007 à 2014 se sont élevés à 9,4M€. Un investissement supplémentaire de 6,2 M€ sur la période 2015-2020 se fera dans le cadre du CPER en cours.

Un projet qui fait l'actualité est le **partenariat public-privé sur les barrages de la Meuse et de l'Aisne**. Il s'agit du remplacement de 29 barrages manuels (dont 19 dans les Ardennes) par des ouvrages automatisés, équipés pour certains de microcentrales hydroélectriques. Le chantier a démarré en mai 2015.



Réseaux de transports – Production DDT 08, 2015

Urbanisme et Habitat

► Aménagement et urbanisme

L'État s'implique beaucoup auprès des collectivités territoriales dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme, et est d'ailleurs **fortement sollicité**. Il est présent à la quasi-totalité des réunions d'élaboration des documents d'urbanisme et accompagne ainsi toutes les collectivités dans leurs démarches.

Il a par ailleurs accompagné les projets d'écoquartiers de deux communes du département, et a participé aux ateliers d'études habitat & urbanisme de l'EPCI « Crêtes Préardennaises ».

Confronté, comme les autres territoires, au phénomène d'étalement urbain, le département des Ardennes souffre en particulier de la **déprise de ses villes centres**. Les ménages se reportent sur les couronnes plus éloignées et **le département produit chaque année des logements tandis que sa population diminue**. Au sud, l'influence de Reims entraîne aussi un phénomène de périurbanisation.

Parallèlement, un SCoT s'est constitué autour de Charleville-Mézières, incluant 1/3 de la population départementale et affichant une **ambition de modération de la consommation d'espace**. Les PLU et cartes communales, nombreux sur la moitié nord du département et le sud-ouest, couvrent 90 % de la population ardennaise. Seuls les secteurs les plus ruraux en sont dépourvus, mais ce sont aussi les secteurs où l'agriculture est la plus présente, et donc tributaire de l'artificialisation des sols.

En matière de foncier, l'État se veut innovant avec des actions spécifiques aux Ardennes :

- Une **charte foncière** signée le 21 juin 2013 en partenariat avec chambre d'agriculture, conseil général et associations de maires
- La **numérisation complète des PLU**
- Le **recensement et diagnostic des zones d'activités**
- Le **recensement des friches industrielles**

L'enjeu est aujourd'hui d'arriver à intégrer les collectivités dans les démarches de réflexion globale sur la consommation foncière et l'aménagement.

► Logement et Habitat

L'État et le Conseil Départemental des Ardennes ont élaboré un **Plan Départemental de l'Habitat**, qui a pour vocation d'assurer la cohérence entre les politiques territoriales et les politiques sociales, de lutter contre les déséquilibres et les inégalités territoriales et de mettre en place un dispositif d'observation de l'habitat. La mise en œuvre du PDH s'appuie sur quatre enjeux majeurs et structurants.

■ Le 1er enjeu de ce plan concerne **l'organisation du développement de l'habitat** de manière à répondre aux besoins en logements, tout en conservant un équilibre entre les territoires.

■ Le deuxième enjeu traite de **l'intervention sur le parc de logements existants**, notamment avec plus de vingt ans de mise en œuvre d'OPAH sur le parc privé. Sur le parc social, une ambitieuse politique de rénovation urbaine est en cours (121 M€ de crédits ANRU répartis sur 4 communes).

■ Le troisième enjeu vise à **améliorer les conditions d'accueil** et à **accompagner les ménages fragiles** vers et dans le logement (prise en compte du vieillissement et de la question du handicap).

■ Enfin, le dernier enjeu s'appuie sur un **projet partagé par l'ensemble des territoires**. Dans un contexte d'érosion démographique, le dialogue entre les territoires autour de leurs projets respectifs sera important pour coordonner les stratégies.

Parallèlement à l'évaluation des besoins en logements et à l'objectif de produire 800 nouveaux logements par an, le travail d'élaboration du PDH a permis de faire émerger trois défis à l'échelle des Ardennes, apparus au fil du diagnostic, des ateliers thématiques et des rencontres réalisés au sein des huit territoires identifiés :

1- le défi énergétique :

Améliorer la performance énergétique des logements privés et lutter contre la précarité énergétique,
Poursuivre la réhabilitation thermique du parc social,
Rechercher l'exemplarité en matière de construction nouvelle.

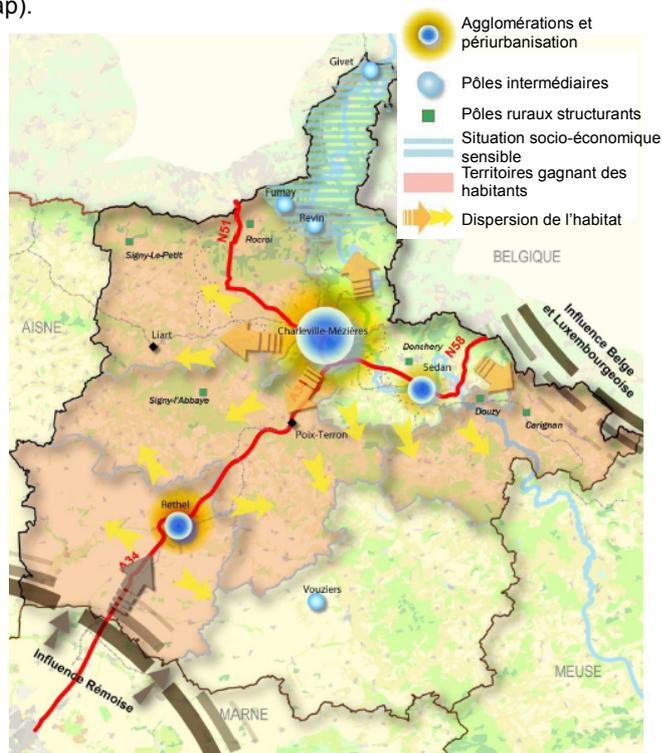
2- le défi du vieillissement :

Poursuivre l'adaptation du parc de logements existants à la perte d'autonomie
Proposer une offre nouvelle dédiée aux personnes âgées.

3- le défi de la vacance :

Remettre sur le marché 140 logements vacants par an,
Traiter le parc de logements vacants existants : de la réhabilitation à la démolition.

La mise en place d'un observatoire logement au sein de la DDT en août 2013 prend tout son sens, en tant qu'outil d'analyse des évolutions socio-démographiques, mais également comme instance d'échanges entre les territoires et avec les partenaires sur les enjeux en matière d'habitat.



État de l'habitat dans les Ardennes –
Source : PDH Ardennes, 2013

Agriculture et forêt

► Agriculture

On observe dans le département différents systèmes de cultures, en relation avec le relief et les caractéristiques agronomiques du territoire. Les **grandes cultures se situent prioritairement au Sud-Ouest** du département, en zone Champagne. Plus on va vers le **Nord et l'Est** du département, plus la proportion de terres labourables diminue au profit des **prairies permanentes**. Dans la **pointe Nord du département, toutefois, le boisement est important** et la surface agricole utile (SAU) est très faible.

La SAU des Ardennes est de 307 000 ha, soit **58 % de la superficie du département**. La SAU se décompose en 181 000 ha de terres arables (59 %) et 125 000 ha de prairies (41 %), les prairies ardennaises représentant par ailleurs la moitié des surfaces en herbe de la région.

Comme les autres départements de Champagne-Ardenne, **le nombre d'exploitations diminue** depuis 20 ans, parallèlement à l'augmentation de leur taille. En outre, les chefs d'exploitation vieillissent puisque la tranche d'âge des moins de 40 ans a perdu plus de 70 % de ses effectifs entre 1988 et 2010.

Fortement impactée par la diminution du nombre d'exploitations, **l'activité d'élevage** reste très significative, représentant 60 % des exploitations du département. On note tout de même une **diminution globale de la surface en herbe**, en partie remplacée par des cultures céréalières.

Enfin, notons sur le département, la présence de 2 IGP (Indication Géographique Protégée) qui désignent des produits agricoles et des denrées alimentaires dont les caractéristiques sont étroitement liés à une zone géographique. Il s'agit du boudin blanc de Reethel et du jambon sec et noix de jambon sec des Ardennes.

► Forêt

La forêt ardennaise couvre 150 000 ha soit 28,5 % de la superficie du département. Les feuillus sont prépondérants et représentent 77 % de la surface boisée; les chênes y sont les essences dominantes. La propriété de la forêt se répartit entre 70 000 ha de forêts publiques bénéficiant du régime forestier, dont les domaniales sont gérées par l'Office National des Forêts, et 80 000 ha de forêts privées.

Dans le département, la forêt est déjà bien exploitée mais **des marges de progression existent** :

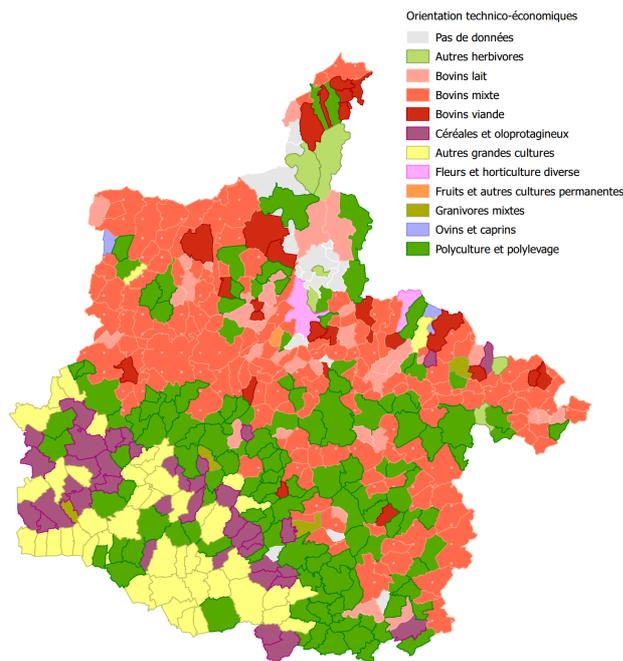
- La **sylviculture** représente environ 350 emplois mais ce sont de nombreux emplois saisonniers. Les volumes commercialisés étaient de 600 000 m³ en 2009, correspondant à près de 60 % du volume de production annuel de bois sur pied. Une importante **possibilité de mobilisation supplémentaire** existe, notamment en forêt privée, encore fortement fractionnée et mal desservie.

- L'**exploitation forestière** représente environ 63 emplois sur le département. Le volume manipulé par les exploitants forestiers ayant leur site dans les Ardennes est de l'ordre de 550 000 m³. Ces derniers ont donc une capacité d'exploitation équivalente à la quasi totalité des volumes actuellement commercialisés dans le département. Ainsi, **des contrats d'approvisionnement** entre propriétaires forestiers, exploitants forestiers et entreprises locales permettraient de limiter la concurrence externe.

- La **première transformation** concerne le sciage. Les exploitations forestières et les scieries sont nombreuses : on en trouve près de 50 dans les Ardennes qui représentent environ 350 emplois. Mais ce ne sont, pour la plupart, que de petites et moyennes entreprises familiales qui ne travaillent que des grumes de qualité secondaire et se sont orientées vers la paletterie et la caisserie. La production des entreprises ardennaises représente environ 180 000 m³ de bois rond, ce qui est très faible par rapport aux volumes sur pied commercialisés et aux volumes exploités (550 000 à 600 000 m³). C'est à l'évidence à ce niveau que se situent majoritairement les **pistes de développement** de la filière.

- La **seconde transformation** : Environ 40 % de ces bois ont pour destination le bois d'œuvre (charpente, menuiserie, ébénisterie...). Le bois d'industrie (bois de trituration : pâte à papier et panneaux, poteaux...) manipulé par les exploitants ardennais représente environ 60 % des volumes. Enfin, parmi ces volumes, les parties des arbres peu exploitées comme le houpier peuvent être utilisées comme bois-énergie.

Leader régional dans la transformation du bois, l'**usine Unilin de Bazeilles**, produit des panneaux de fibres bruts qui sont destinés à la fabrication de sols stratifiés. Ce site a réalisé un chiffre d'affaires d'un peu plus de 128 M€ en 2011. Il emploie 220 personnes, pour une production évaluée à 550 000 m³ en 2012.



Orientations technico-économiques dominantes des exploitations agricoles en 2010
Source : DDT08, Agreste

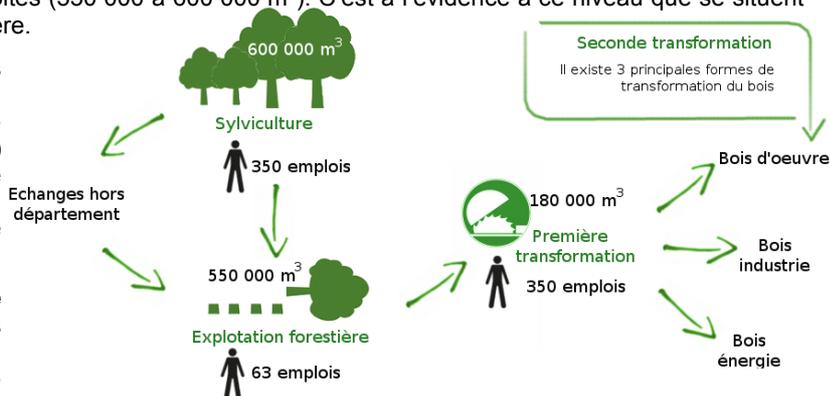


Schéma de la filière bois dans les Ardennes - Source : EAB 2007 & 2009, DDT08

► Paysages

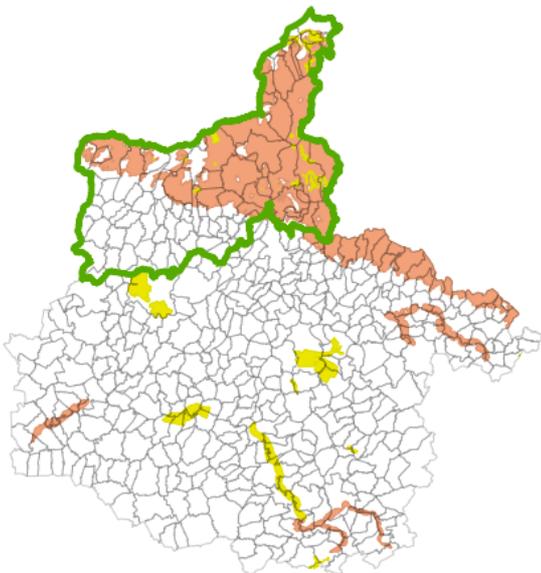
Globalement, le département est très vert, avec des **paysages bien conservés**.

Au cœur du massif ardennais, les défilés que forment **les boucles de la Meuse et de la Semoy** constituent les paysages les plus forts des Ardennes, en concentrant les activités humaines dans un cadre géographique d'exception. A proximité, la citadelle remarquable de Rocroi, porte de France, offre par ailleurs une superbe vue sur tout le massif Ardennais.

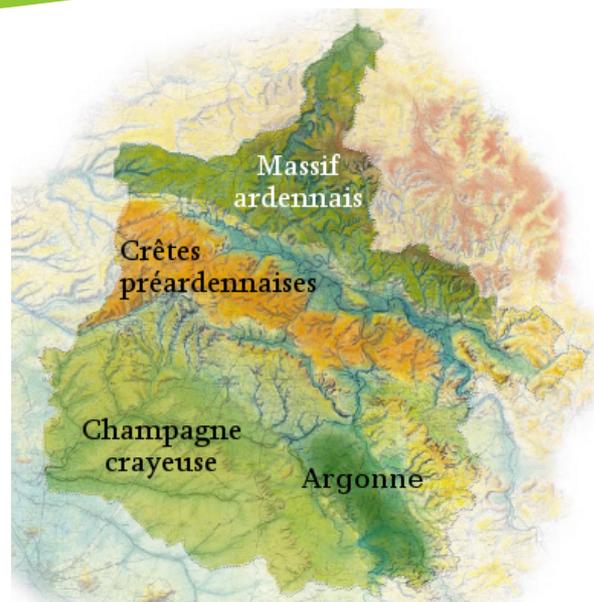
Un peu plus au sud, entaillant les crêtes de façon inattendue, des petites vallées (Bar, Aire, Vence, Chiers) déroulent des paysages apaisants, loin des autres dimensions, forestières ou agricoles, du reste du département.

Enfin, au sud, la **champagne crayeuse** s'offre à voir comme un immense désert fertile : un nombre très peu élevé d'habitants et d'immenses parcelles dévolues à l'agriculture industrielle.

► Biodiversité



Zones de Protection Spéciale (orange), Zones Spéciales de Conservation (jaune) Natura 2000, et PNR (vert) – Source : DDT 08, 2012



Les grands paysages des Ardennes – Source : Étude Folléa – Gauthier, 2000

De par sa situation géographique et son relief, le département est le lieu de rencontre des influences atlantiques et continentales. Son réseau Natura 2000 est une des expressions de cette diversité.

En particulier, tout le Nord du département (le massif Ardennais) est recouvert par la **plus grande zone NATURA 2000 de Champagne-Ardenne**, constituée à plus de 80 % de forêts, et qui héberge de nombreuses espèces d'oiseaux protégés, en résidence, en étape migratoire et en reproduction. La politique de Natura 2000 propose aussi de préserver les **prairies alluviales des vallées** de l'Aisne, de la Meuse et de la Chiers, regorgeant d'une biodiversité riche (Râle des Genêts, Courlis, etc.).

Le **Parc Naturel Régional des Ardennes** a été mis en place en 2011 sur tout le Nord-Ouest du département, allant de la pointe de Givet jusqu'au département de l'Aisne. Né après bien des débats locaux sur l'intérêt de ce label, les esprits étant marqués par l'emploi industriel, il englobe aujourd'hui 91 communes et 76 000 habitants.

Les inventaires réalisés sur le territoire du PNR ont permis d'identifier des biotopes uniques en Champagne-Ardenne : rizières, tourbières, tiennes, escarpements rocheux, milieux forestiers, bocage. Tout en travaillant pour une gestion exemplaire de ces milieux, le PNR des Ardennes s'est également fixé comme objectif de les faire partager.

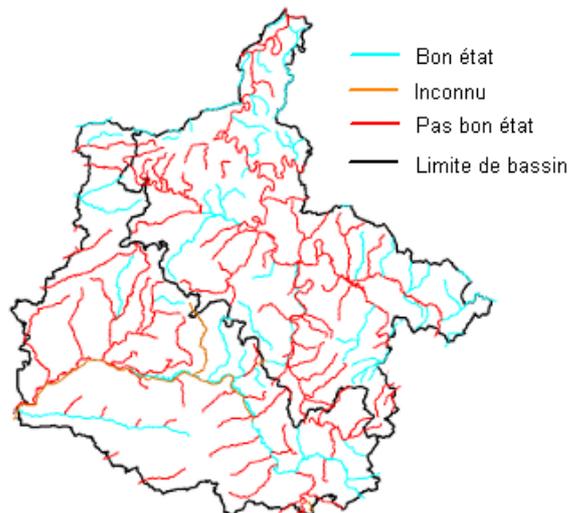
L'objectif est de fonder une politique de préservation et de valorisation des richesses naturelles, assise sur la conscience de la valeur et de la fragilité des nombreux milieux naturels remarquables.

► Milieux aquatiques

Le réseau hydrographique des Ardennes est relativement dense puisqu'il s'étend sur 3 700 km de cours d'eau. Il est réparti sur **deux bassins versants**, avec **deux cours d'eau principaux** : la Meuse et ses affluents qui appartiennent au bassin Rhin-Meuse (moitié nord-est du département) et l'Aisne et ses affluents qui appartiennent au bassin Seine-Normandie (moitié sud-ouest).

L'hydromorphologie des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse est en relatif bon état. Les problématiques principales sont la **préservation des zones humides existantes**, ainsi que le **rétablissement de la continuité écologique**.

Sur Seine Normandie, on trouve des cours d'eau de plaine, qui ont été **fortement artificialisés** lors de nombreux remembrements (recalibrages, détournement, busages, etc.) et sur lesquels des **travaux de renaturation** sont initiés. De plus, ces cours d'eau sont également impactés par les **pollutions diffuses agricoles**.



État écologique des masses d'eau et limite des bassins versants – Source : DDT 08 / AERM et AESN, 2010

Risques naturels

Les Ardennes sont essentiellement concernées par les **débordements du fleuve Meuse**, et dans une moindre mesure par ceux de la rivière Aisne.

De mémoire d'homme, la plus importante crue de la Meuse remonte à janvier 1995 et fut catastrophique. Le bilan est estimé à plus de 230 M€ de dégâts, plus de **5 000 foyers sinistrés** et plus de 10 000 salariés au chômage technique.

Suite à cet événement, les pouvoirs publics ont réagi en fondant l'**Établissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents** en 1996. Cette structure a porté une étude globale de la Meuse et a déposé l'un des tous premiers **Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** en 2003. Les actions « ardennaises » de ce PAPI ont fait l'objet d'un Projet d'Intérêt Général d'un montant de plus de 60 M€ prévoyant des aménagements importants afin de protéger les biens et les personnes. La mise en place d'un CPIER 2007-2013 a permis de faire suite au premier PAPI. Un deuxième PAPI a été approuvé en 2015.

À ce jour, le département des Ardennes compte **cinq Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRi) approuvés et un prescrit**. Le plus ancien, lancé immédiatement après la crue de 1995, date de 1999 et le plus récent de 2010. Cela représente 79 communes déjà couvertes et 43 à venir.

Outre l'élaboration en cours du dernier PPRi sur l'Aisne, la Direction Départementale des Territoires pilote la rédaction d'un **Plan Départemental de Gestion de crise Inondation (PDI)** ayant vocation à constituer le volet « inondation » du dispositif ORSEC. Elle assure également la mission de Référent Départemental Inondation et organise la concertation locale dans le cadre de la Directive Inondation.

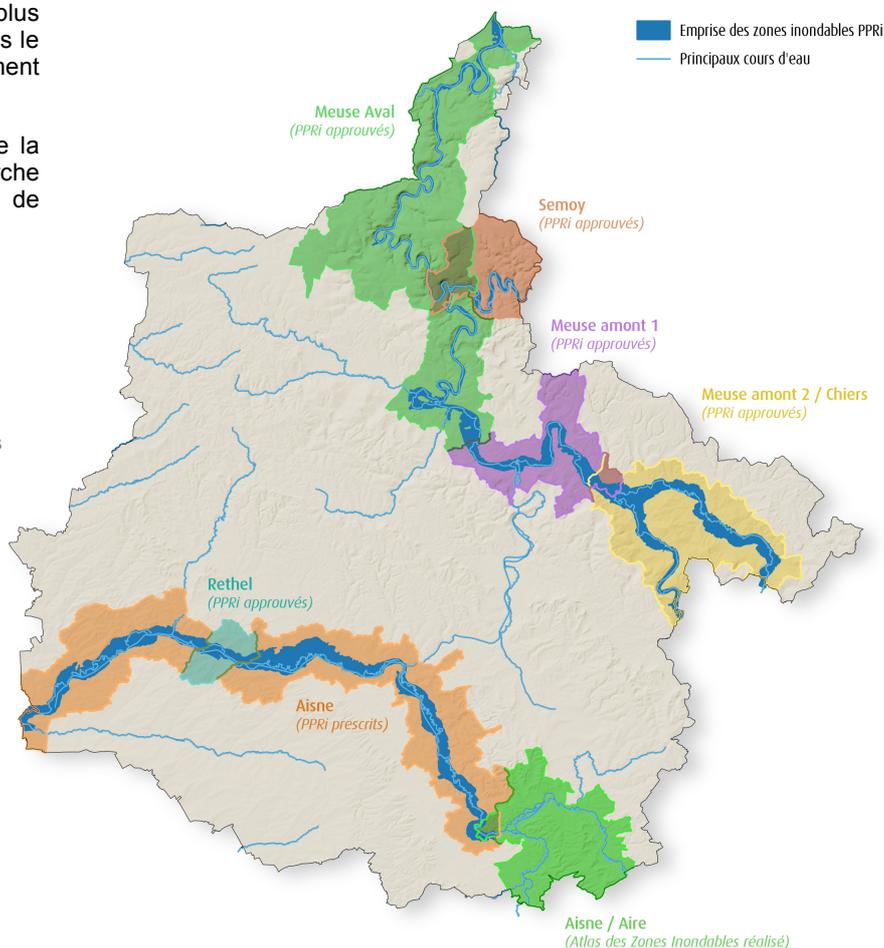
En complément de ces actions, la DDT accompagne les communes qui doivent rédiger un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**. Dans le département, il s'agit des communes couvertes par un PPR. Actuellement, 57 communes ont approuvé leur PCS sur les 82 soumises à obligation. Lorsque les PPRi sur l'Aisne seront approuvés, 43 communes supplémentaires seront dans l'obligation d'élaborer leur PCS.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive inondations, l'Évaluation Préliminaire du Risque d'Inondation (EPRI) estime à environ 58 000 le nombre d'habitants résidant dans l'Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles du bassin versant ardennais de la Meuse, soit plus de 20 % de la population totale du département (source MEDDE).

Seul le PPRi de la vallée de l'Aisne est encore en cours d'élaboration et, bien qu'il représente plus d'un tiers des communes soumises à PPRi dans le département, les enjeux restent relativement limités.

À travers ses actions, l'État se veut garant de la sécurité publique tout en adoptant une démarche facilitatrice dans le cadre des projets de développement.

Les différents Plans de Prévention du Risque Inondation (approuvés, prescrits ou AZI) dans les Ardennes – Source : DDT 08, 2015



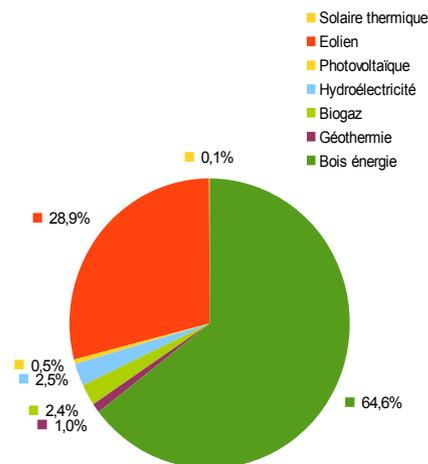
Énergies renouvelables

► Énergies renouvelables

Les Ardennes ont choisi d'agir dans le domaine des énergies renouvelables dès l'adoption de textes sur le sujet aux niveaux européen et national. En effet, en 2008, l'Union Européenne a adopté le Paquet Energie-Climat, qui vise à réduire de 20 % les consommations d'énergie, à diminuer de 20 % les émissions de gaz à effet de serre et à porter à 20 % la production d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie pour 2020. En application des obligations qui lui étaient faites au niveau européen, la France a porté ce dernier objectif à 23 % dans la loi Grenelle, votée en 2009. Et les Ardennes sont allées encore plus loin, en se fixant un **objectif de production de 33 % d'énergies renouvelables pour 2020**.

Pour cela, le département a mis en place un **pôle énergies renouvelables** réunissant de nombreux partenaires sous le pilotage du Sous-Préfet de Rethel en 2009. Il a donné lieu à la rédaction d'un **schéma départemental de développement des énergies renouvelables** des Ardennes, l'un des premiers en France, qui est une référence en Champagne-Ardenne.

Basé sur une analyse des potentialités du territoire ardennais, il identifie, pour chacune des 7 énergies du graphique ci-après, les moyens disponibles pour promouvoir leur développement et fixe des objectifs de production à 3, 5 et 10 ans.



Production d'énergies renouvelables en 2014 dans les Ardennes
Source : DDT 08, 2015



Champ d'éoliennes dans les Ardennes – Source : ADEME

Par ailleurs, la Champagne-Ardenne a été l'une des premières régions françaises à se doter de son **schéma relatif au climat, à l'air et à l'énergie** (PCAER) le 29 juin 2012. Ce document de stratégie d'ici à 2020 et 2050 aborde trois enjeux traités jusqu'alors séparément : l'adaptation au changement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la préservation de la qualité de l'air et la politique énergétique.

La loi de Transition énergétique oblige dorénavant tous les EPCI de plus de 20 000 habitants à adopter un **Plan Climat Énergie Territorial** (PCET) avant le 31 décembre 2018. Dans les Ardennes, Ardenne Métropole, les Crêtes préardennaises et le PNR des Ardennes l'ont élaboré.



Enfin, le **Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte** (TEPCV) est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. La collectivité s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, de ses activités économiques et de transport. Elle propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.

Celui de la communauté de communes des Crêtes Préardennaises a été signé le 24 juin 2015.

Deux autres EPCI sont des TEPCV en devenir : la communauté d'agglomération Ardenne Métropole et la communauté de communes des Portes du Luxembourg.



► Gouvernance et nouveaux territoires

La carte des intercommunalités des Ardennes ressort par rapport à la situation des autres départements français.

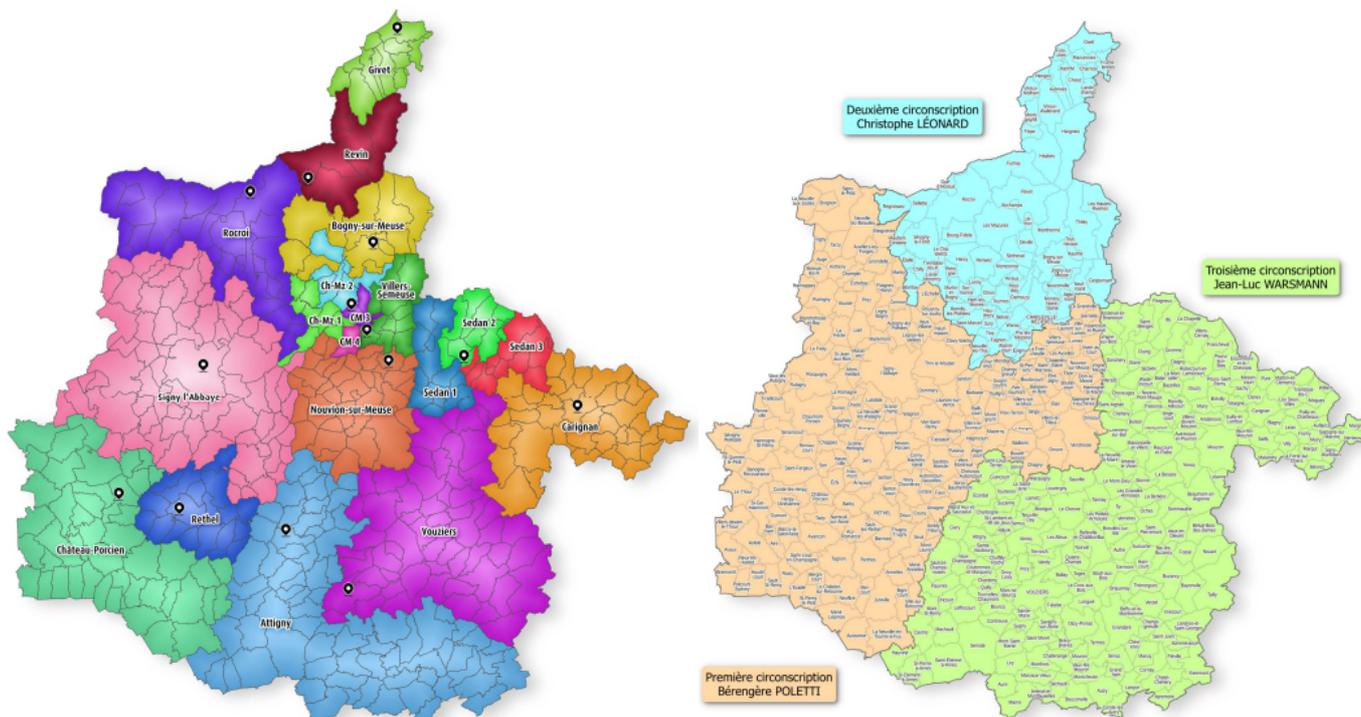
En effet, depuis le premier janvier 2014 avec l'application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Ardennes, issu de la réforme des intercommunalités de 2010, ce sont seulement **neuf EPCI à fiscalité propre**, tous supérieurs à 10 000 habitants, qui couvrent l'ensemble du département. Parmi eux, la communauté d'agglomération Ardenne Métropole, regroupe 129 097 habitants, soit quasiment **la moitié de la population départementale**, et les deux principales villes des Ardennes.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, fixe à 15 000 habitants le seuil minimal de population des EPCI, sous réserve de densité suffisante. Sur le département, seule la communauté de communes Meuse et Semoy est concernée par une réorganisation, avec environ 13 000 habitants en 2012.



Schéma départemental des collectivités intercommunales 2014
Source : DDT 08

Les cantons sont au nombre de 19 depuis le 07 décembre 2013, et les circonscriptions législatives au nombre de 3.



Carte des cantons
Source : DDT 08

Carte des circonscriptions législatives
Source : DDT 08